

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFR  
le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX  
Téléphone : 01.47.75.96.29.  
-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : n° 1194

Budget primitif 2024

Séance du Comité du 21 mars 2024 sur convocation adressée aux membres le 8 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre le 21 mars 2024 à 15h00, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président  
Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Vice-Président  
Mesdames Patricia PENTURE, Anne-Marie AMSELLEM,  
Messieurs Philippe POUTHE, Julien SAGE,

### ABSENTES-EXCUSEES :

Madame Stéphanie SOARES  
Madame Brigitte PALAT

### ONT DONNE POUVOIR :

Madame Samia KASMI à Monsieur Julien SAGE  
Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM  
Monsieur Yves REVILLON à Monsieur Jacques KOSSOWSKI

Lesquels forment la majorité des 11 membres du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux délibérations du Comité.

## LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-1 et suivants,  
Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 27 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024,  
Vu le rapport de présentation du budget primitif 2024 ci-joint,  
Vu la maquette du budget primitif 2024 ci-jointe,  
Vu le rapport ci-joint,  
Considérant l'obligation d'adopter le budget primitif 2024 avant le 15 avril 2024,

### SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

#### DELIBERE :

#### ARTICLE 1ER :

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024,

#### ARTICLE 2 :

PRECISE que le tableau des crédits inscrits figure en annexe de la délibération,

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine.



Le Président  
  
**J. ROSSOWSKI**  
Maire de Courbevoie

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **29 MARS 2024**

## COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2024

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### DOSSIER POUR DECISION N°8 – BUDGET PRIMITIF 2024

---

Le projet de budget primitif, présenté au titre de l'exercice 2024, a été établi sur la base des orientations budgétaires présentées au comité lors de sa séance du 27 février 2024.

Ce budget tient compte de résultats de l'exercice 2023 à hauteur de 17 847 111,63 €.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 16 008 180,63 € et en investissement à hauteur de 19 945 404,46 €.

Les prévisions budgétaires 2024 sont détaillées dans le rapport joint en annexe.

**Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le budget primitif 2024.**



# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>La reprise des résultats 2023.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>L'équilibre budgétaire du budget primitif 2024.....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>La section de fonctionnement .....</b>	<b>4</b>
<b>3.1</b>	<b>Les recettes de fonctionnement .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2</b>	<b>Les dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>5</b>
<b>3.3</b>	<b>Les opérations d'ordre et d'équilibre budgétaire.....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>La section d'investissement.....</b>	<b>8</b>
<b>4.1</b>	<b>Les recettes d'investissement.....</b>	<b>8</b>
<b>4.2</b>	<b>Les dépenses d'investissement .....</b>	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>Annexe : maquette simplifiée du budget primitif 2024.....</b>	<b>10</b>

## 1. La reprise des résultats 2023

Le budget primitif 2024 reprend les résultats antérieurs reportés dont le montant s'établit à 17 847 111,63 € au 31 décembre 2023 :

En euros	CA 2023
Dépenses de fonctionnement	2 629 756,36
Recettes de fonctionnement	4 022 540,15
Résultat de fonctionnement de N	1 392 783,79
Résultat reporté	16 857 201,67
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>18 249 985,46</b>
Excédent / déficit d'investissement de N	- 402 873,83
Excédent / déficit d'investissement de N-1	- 383 646,72
Affectation en réserves	383 646,72
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>- 402 873,83</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>17 847 111,63</b>
Restes à réaliser dépenses	6 000 000,00
<b>Résultat de fonctionnement à reprendre au BP 2024</b>	<b>11 847 111,63</b>

L'affectation des résultats de l'exercice 2023 permet de reprendre un excédent de fonctionnement atteignant 11 847 111,63 € ainsi qu'un déficit d'investissement reporté de - 402 873,83 € et 6 402 873,83 € d'affectation en réserves afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

En euros	CA 2023
Résultat de fonctionnement de l'exercice	18 249 985,46
Besoin de financement de la section d'investissement	- 6 402 873,83
--> Résultat d'investissement	- 402 873,83
--> Solde des restes à réaliser	- 6 000 000,00
Affectation au 1068 (affectation en réserves)	6 402 873,83
R002 (résultat de fonctionnement reporté)	11 847 111,63
R001 (résultat d'investissement reporté)	- 402 873,83
<b>TOTAL</b>	<b>17 847 111,63</b>

## 2. L'équilibre budgétaire du budget primitif 2024

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	16 008 180,63 €
Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	19 945 404,46 €
Recettes	

La maquette budgétaire figure en partie 4 du présent document.

## 3. La section de fonctionnement

Hors résultat reporté, le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 4 011 069 € pour un volume de dépenses réelles de fonctionnement de 3 430 650 €.

Une fois les amortissements inscrits (254 058 €), l'équilibre est assuré par un virement à la section d'investissement pour un montant de 12 288 473 € soit un montant total d'autofinancement budgétaire de 12 542 531 €.

### 3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se composent principalement des redevances versées par les concessionnaires et les résultats reportés.

La décomposition des recettes de fonctionnement, leur structure et leur évolution sont les suivantes :

En euros	BP 2023	BP 2024	% évol.	% dans le total
70 - Produit des services et du domaine	2 470 000	1 631 144	-34,0%	10%
75 - Produits de gestion courante	1 200 000	2 284 925	90,4%	14%
77 - Produits exceptionnel	-	95 000	<i>non significatif</i>	1%
013 - Atténuation de charges	-	-	<i>non significatif</i>	0%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 670 000</b>	<b>4 011 069</b>	<b>9,3%</b>	<b>25%</b>
Dotations aux amortissements et provisions	-	150 000	<i>non significatif</i>	1%
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>150 000</b>	<b><i>non significatif</i></b>	<b>1%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 527 202</b>	<b>4 161 069</b>	<b>-79,7%</b>	<b>26%</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>16 857 202</b>	<b>11 847 112</b>	<b>-30%</b>	<b>74%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT AVEC AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>37 384 403</b>	<b>16 008 181</b>	<b>80%</b>	<b>100%</b>

Les variations constatées aux chapitres budgétaires 70 et 75 résultent d'un reclassement des comptes à la suite du passage à la nomenclature comptable M57, d'une part, ainsi qu'à l'ajustement des prévisions sur les redevances calculées à partir du volume de chiffre d'affaires des concessions, d'autre part.

Les recettes de fonctionnement comprennent tout d'abord l'excédent antérieur reporté tel qu'il ressort du compte administratif 2023 et de l'affectation des résultats, soit 11 847 112 €.

Elles comprennent ensuite les redevances des concessions pour un montant total de 3 165 969 € :

- La redevance pour occupation du domaine public rétrocédées aux collectivités membres du Syndicat soit 881 144 €.
- La mise à disposition des ouvrages et le remboursement de l'annuité d'emprunt pris en charge par le syndicat (547 423 €) soit un produit total de 1 200 000 €.
- La redevance de contrôle et le remboursement des taxes foncières : 1 600 000 €.

Depuis 2022, l'évolution des redevances versées est la suivante :

En euros	CA 2022	CA 2023	BP 2024
<b>Redevance d'occupation du domaine public</b>	<b>880 020</b>	<b>982 778</b>	<b>881 144</b>
- Idex La Défense	759 286	828 544	745 759
- SUC	104 114	137 614	118 765
- ENERBIOSA	16 620	16 620	16 620
<b>Redevance de mise à disposition d'ouvrages / terrains</b>	<b>1 198 134</b>	<b>1 407 509</b>	<b>1 304 703</b>
- Idex La Défense	547 423	547 423	547 423
- SUC	650 711	860 085	757 280
<b>Redevance de contrôle</b>	<b>898 551</b>	<b>944 791</b>	<b>980 122</b>
- Idex La Défense	731 832	770 555	800 316
- SUC	144 975	150 282	155 442
- ENERBIOSA	21 744	23 954	24 363
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 976 704</b>	<b>3 335 078</b>	<b>3 165 969</b>

A ces recettes s'ajoutent le remboursement par les concessionnaires de la taxe foncière acquittée (750 000 €), une recette exceptionnelle de l'ordre de 95 000 € qui permettra de procéder à des régularisations comptables et une prévision de 100 € pour les titres de PAS (prélèvement à la source).

Enfin, une recette d'ordre est prévue à hauteur de 150 000 €, il s'agit de la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

### 3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les dépenses d'administration générale et les reversements des sommes versées par les concessionnaires aux communes membres.

La décomposition des dépenses de fonctionnement, leur structure et leur évolution sont les suivantes :

En euros	BP 2023	BP 2024	% évol.	% dans le total
011 Charges à caractère général	1 812 700	1 644 100	-9,3%	10%
012 Charges de personnel	500 600	506 700	1,2%	3%
65 Charges de gestion courante	975 600	1 245 800	27,7%	8%
66 Charges financières	86 407	69 050	-20,1%	0%
67 Charges exceptionnelles	-	-	non significatif	0%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 375 307</b>	<b>3 465 650</b>	<b>2,7%</b>	<b>22%</b>
Virement à la section d'investissement	17 088 042	12 288 473	-28,1%	77%
Dotations aux amortissements et provisions	63 853	254 058	297,9%	2%
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>17 151 895</b>	<b>12 542 531</b>	<b>-26,9%</b>	<b>78%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 527 202</b>	<b>16 008 181</b>	<b>-22,0%</b>	<b>100%</b>

Les variations constatées aux chapitres budgétaires 011 et 65 résultent d'un reclassement de certains articles comptables à la suite du passage à la nomenclature comptable M57, d'une part, ainsi qu'à des ajustements de prévisions budgétaires, d'autre part.

Parmi les principales modifications :

- L'ajustement des prévisions pour la réalisation d'une étude sur la mise à jour du schéma directeur des réseaux de chaleur (chapitre 011). Au budget primitif 2023, 70 000 € étaient prévus contre 150 000 € au budget primitif 2024.
- La diminution des charges de taxe foncière (chapitre 011) afin de les prévoir au plus juste : - 350 000 €.
- L'inscription d'un crédit de 200 000 € pour le versement de subventions dans le cadre du projet d'aide à la rénovation énergétique des abonnés dont les modalités concrètes restent à définir.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été évaluées au plus près des consommations 2023 et totalisent un montant de 1 644 100 € au budget primitif 2024.

Elles comprennent principalement les charges d'électricité, la location des locaux (233 000 € contre 221 000 € au budget primitif 2023), les fournitures d'entretien, les fournitures de petit équipement et les fournitures administratives.

Elles comprennent par ailleurs les charges liées aux différents honoraires d'avocats et les prestations des bureaux de contrôle pour les concessions de service public. Les redevances de contrôle (cf. ci-dessus pour un montant total de 980 122 €) permettent de couvrir cette dépense. Le montant est de 325 000 € dont 95 000 € correspondent à des régularisations comptables, une recette du même montant est prévu à l'article « annulations de titres sur exercices antérieurs » (chapitre 77 charges exceptionnelles).

Des études sont prévues pour la mise à jour du schéma directeur énergie. Une enveloppe de 150 000 € maximum est prévue. Une étude est également prévue à hauteur de 35 000 € pour assurer la réception des deux chaudières agro-pellets.

Les dépenses couvrent également les autres impôts et les taxes foncières des centrales payées par GENERIA (750 000 €). Les sommes sont remboursées par les concessionnaires, une recette du même montant a donc été prévue.

Les charges de personnel (chapitre 012) prévisionnelles (506 700 €) sont en hausse de +1,2% par rapport à 2023. Les personnels du Syndicat, qu'ils soient permanents ou en cumul d'activités assurent le bon fonctionnement du Syndicat ainsi que le suivi et le contrôle des concessions qui présents de multiples enjeux complexes.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont budgétées à hauteur de 1 245 800 €. Leur augmentation par rapport à 2023 résulte de/du :

- L'augmentation des redevances à reverser aux collectivités membres (+ 65 000 €),
- L'inscription des frais de maintenance des logiciels informatiques à ce chapitre alors qu'auparavant celles-ci étaient budgétées en charges à caractère général (chapitre 011), pour un montant de 15 500 €,
- Le transfert des adhésions (7 200 €) en charges à caractère général (chapitre 011),
- L'inscription d'une subvention pour les personnes de droit privé (200 000 €).

S'agissant des redevances pour occupation du domaine public, et reversées aux collectivités membres, le montant prévu au budget primitif 2024 est de 1 000 000 €. A noter des décalages entre le montant de ces versements et les sommes inscrites en recettes.

Une subvention de 200 000 € est budgétée. Ce crédit permettra la prise en charge d'une subvention pour des travaux de rénovation énergétique des abonnés de GENERIA dont les modalités précises restent à définir. Ces subventions sont rendues possible par l'avenant 14 à la concession passée avec Idex La Défense qui institue une nouvelle redevance « CEE ».

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités versées aux élus (29 800 €) ainsi que les dépenses liées à la maintenance des logiciels informatiques (15 500 €).

Les charges financières (chapitre 66) concernent le remboursement des intérêts de l'emprunt de 69 050 € pour le terrain Noël Pons à Nanterre qui se terminera en septembre 2027.

### 3.3 Les opérations d'ordre et d'équilibre budgétaire

Le montant des amortissements des immobilisations prévues au budget primitif est de 254 058 €. L'augmentation par rapport au budget primitif 2024 s'explique par la prévision de subvention à verser à Idex La Défense pour le versement de son réseau, lorsque la mise en service industrielle début le 12 janvier sera terminée. Ces subventions devant s'amortir, le montant pour cette seule subvention est de 150 000 €. Un mécanisme visant à neutraliser l'impact budgétaire de la subvention a été approuvé lors du Comité Syndical du 7 décembre dernier. Nettes des recettes d'ordre, le montant « net » des amortissements s'établit donc à 104 058 €.

Par ailleurs, l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est atteint par un virement à la section d'investissement d'un montant de 12 288 473 €.

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement et affecté au financement des dépenses d'investissement s'élève donc à 12 542 531 €.

## 4. La section d'investissement

### 4.1 Les recettes d'investissement

La composition des recettes d'investissement est la suivante :

<i>En euros</i>	BP 2023	BP 2024	% dans le total
10 - Dotations (FCTVA)	-		0%
13 - Participations et subventions	1 200 000	1 000 000	5%
16 - Dette nouvelle	-	-	0%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>5,0%</b>
Virement de la section de fonctionnement	17 088 042	12 323 473	62%
Dotations aux amortissements et provisions	63 853	254 058	1%
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>17 151 895</b>	<b>12 577 531</b>	<b>62,9%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 351 895</b>	<b>13 577 531</b>	<b>68%</b>
<b>Affectation en réserves</b>	<b>383 647</b>	<b>6 402 874</b>	<b>32%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT AVEC AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>18 735 541</b>	<b>19 980 404</b>	<b>100%</b>

Cette année, elles comprennent, outre les opérations d'ordre et le virement de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation en réserves, une subvention de 1 000 000 €.

Cette subvention correspond à la part « Région » du fonds chaleur pour le projet de la centrale agro-pellets. Une somme du même montant est prévue en dépenses d'investissement. En effet, GENERIA encaissera la subvention et la reversera à Idex La Défense.

### 4.2 Les dépenses d'investissement

La composition des dépenses d'investissement est la suivante :

*En euros*

	BP 2023	BP 2024	% dans le total
20 - Immobilisations corporelles	125 000	150 000	1%
204 - Subventions d'équipement versées	6 000 000	-	0%
21 - Immobilisations incorporelles	10 568 365	11 802 031	60%
27 - Autres immobilisations financières	2 530	3 000	0%
13 - Participations et subventions	1 200 000	1 000 000	5%
16 - Remboursement du capital de la dette	456 000	472 500	2%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>18 351 895</b>	<b>13 427 531</b>	<b>68,6%</b>
Dotations aux amortissements et provisions	-	150 000	1%
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>150 000</b>	<b>0,8%</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>-</b>	<b>6 000 000</b>	<b>31%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 735 541</b>	<b>19 577 531</b>	<b>100%</b>
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>383 647</b>	<b>402 874</b>	<b>2%</b>
<b>TOTAL dépenses D'INVESTISSEMENT AVEC REPRISE DES RESULTATS</b>	<b>19 119 188</b>	<b>19 980 404</b>	<b>100%</b>

Les crédits prévus concernent :

- Le remboursement du capital de l'emprunt pour le terrain Noël Pons (472 500 €),
- La participation de GENERIA pour le financement des travaux liés au verdissement du réseau de chaleur de la Défense, conformément à l'avenant n°10 d'Enertherm/Idex La Défense pour 6 000 000 € (il s'agit d'un reste à réaliser),
- Le reversement de la subvention de la Région au titre du fonds chaleur pour le projet agropellets à Idex La Défense avec une recette du même montant : 1 000 000 €.

Des dépenses sont également prévues pour le renouvellement du matériel et licences informatiques ainsi que d'éventuels besoins en mobilier ou travaux dans les locaux. A titre d'exemple, le projet de show-room reste budgété à hauteur de 150 000 €.

5. Annexe : maquette simplifiée du budget primitif 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	RECETTES	BP 2024
<b>DEPENSES</b>				
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 465 650,00</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>4 011 089,00</b>
011 Charges à caractère général		1 644 100,00	70 Vente de produits	1 631 144,00
012 Charges de personnel et assimilés		506 700,00	75 Autres produits de gestion courante	2 284 925,00
65 Autres charges de gestion courantes		1 245 800,00	77 Produits exceptionnels	95 000,00
66 Charges financières		69 050,00		
67 Charges exceptionnelles				
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>12 542 530,63</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>150 000,00</b>
023 Virement à la section d'investissement		12 288 472,63		
042 Opérations d'ordre de section à section		254 058,00	042 Opérations d'ordre de section à section	150 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 008 180,63</b>	<b>R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>11 847 111,63</b>
			<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 008 180,63</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2024	RECETTES	BP 2024
<b>DEPENSES</b>				
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>13 392 530,63</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 000 000,00</b>
20 Immobilisations incorporelles		150 000,00	10 Dotations et fonds divers	-
204 Subventions d'équipement versées		-	13 Subventions d'équipement reçues	1 000 000,00
21 Immobilisations corporelles		11 767 030,63	16 Emprunts et dettes	
27 Autres immobilisations financières		3 000,00	27 Autres immobilisations financières	
16 Emprunts et dettes		472 500,00		
13 Subventions d'équipement versées		1 000 000,00		
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>150 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>12 542 530,63</b>
			024 Cessions	
040 Opérations d'ordre de section à section		150 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	12 288 472,63
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>6 000 000,00</b>	040 Opérations d'ordre de section à section	254 058,00
D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		402 873,83	<b>RESTES A REALISER</b>	
			1068 AFFECTATION DU RESULTAT	6 402 873,83
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>19 945 404,46</b>	<b>R001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>-</b>
			<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>19 945 404,46</b>